



FORMATION BNSSA

Organisée en partenariat avec l'EPT Est Ensemble Grand Paris, l'ERFAN Ile-de-France, et la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

	Date de formation	Date limite de transmission du dossier à l'ERFAN
	Du lundi 20 au samedi 25 octobre 2025	Vendredi 10 octobre 2025 à 16h

Nombre de places : 18 maximum

PRESENTATION DE LA FORMATION

L'ERFAN Ile-de-France en partenariat avec la direction des sports d'Est Ensemble Grand Paris et l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine, affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), propose une formation professionnalisante au métier de surveillant sauveteur.

La formation au PSE1 (Premiers secours en Equipe de niveau 1) est incluse dans la formation initiale du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Vous recevrez une formation théorique sur le secourisme et la réglementation en vigueur, ainsi qu'une formation pratique notamment sur les techniques de sauvetages aquatiques.

Le BNSSA est un diplôme professionnel permettant de :

- Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite ;
- Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite ;
- Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Le titulaire du BNSSA a interdiction d'enseigner dans n'importe quel type d'établissement comportant un bassin.

Se former au BNSSA est un premier pas vers le métier de maître-nageur sauveteur (MNS).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



PUBLIC ET PREREQUIS

Toutes les personnes, âgées d'au moins 17 ans, se destinant à la surveillance d'une baignade.

Il faut présenter :

- un certificat médical de non contre-indication, daté de moins de 3 mois rempli par un médecin qui signera et apposera son cachet (modèle jointe dans le dossier).
- une attestation de performance justifiant la réalisation d'un 400 mètres en moins de 7 minutes 30 secondes (possibilité de réaliser une attestation dans une piscine d'Est Ensemble)

Il est indispensable d'être en possession d'un masque, d'un tuba et de palmes (zoomer à éviter) **dès le premier jour de formation.**

Accès et accueil handicapé

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : erfan@lif-natation.fr

CONTENUS DE LA FORMATION

Les compétences visées

Le candidat au B.N.S.S.A. doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission ainsi que ceux des différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Préparer et savoir utiliser l'ensemble du matériel à disposition ;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;

Programme

▪ **THÉORIE ET RÉGLEMENTATION :**

Surveillance et responsabilités, les lieux de surveillance, la réglementation nautique, la prévention des noyades, l'organisation des secours, le vent et la mer.

▪ **TECHNIQUES DE SAUVETAGE AQUATIQUE :**

Approche du noyé, prise de la victime au fond de l'eau, remontée à la surface, maintien de la victime, remorquage, sortie de l'eau, parades aux prises du noyé.

▪ **PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1 :**

La formation PSE1 est incluse dans la formation initiale du BNSSA. Durée : 35h.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu de la formation

Piscine des Murs à Pêches – 9 rue Maurice Bouchor - 93100 Montreuil

Dates et horaires de la formation

Du lundi 20 au samedi 25 octobre 2025 de 8h à 18h

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

Méthodes pédagogiques

La formation théorique et pratique se déroule en présentiel en salle ou au bord du bassin.
Elle s'organise autour d'entraînements aquatiques, de démonstrations, d'apprentissage des gestes techniques, et de mise en situation.
Le programme est adapté en fonction de la disponibilité du bassin.

Moyens et matériels pédagogiques dédiés

Lieux de formation

Salle de cours pour la partie réglementation et le secourisme
Des créneaux horaires d'utilisation du bassin dédiés aux stagiaires pour la partie aquatique

Supports pédagogiques

Des livrets de formation PSE1 et BNSSA sont distribués aux stagiaires le premier jour de la formation.
Le matériel pédagogique de sauvetage et de secourisme est disponible durant l'ensemble de la formation.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Modalités d'évaluation

Si le PSE1 est soumis à une évaluation continue, le BNSSA est sanctionné par une évaluation terminale théorique et pratique.

Epreuves de certification (l'examen se déroule le dernier jour de la formation)

Epreuve N°1 : parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 min 40.
Epreuve N°2 : 250m de sauvetage avec palmes, masque et tuba en moins de 4 min 20.
Epreuve N°3 : secours à une personne en milieu aquatique.
Epreuve N°4 : Questionnaire à choix multiple d'une durée maximale de 45 minutes.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

Formation continue

Les titulaires du BNSSA est soumis à une révision quinquennale.

Suite de parcours

Cette formation vous permettra ensuite de **poursuivre votre cursus de formation** en intégrant une formation BPJEPS « Activités Aquatiques et de la Natation » pour devenir **Maître-Nageur Sauveteur** (le BNSSA est un prérequis pour intégrer la formation).

TARIF DE LA FORMATION (PSE1 + BNSSA)

590€ par stagiaire

Les autres frais (déplacements, déjeuners, hébergement, etc.) sont à la charge des stagiaires.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN (cf. coordonnées en bas de page)

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Gulchet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	06042	00021405410	34	EUR	CCM PARIS 12/20 ST MANDE-MARAICH	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8060	4200	0214	0541	034
				CMCIFR2A		
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM PARIS 12/20 ST MANDE-MARAICH				ERFAN ILE DE FRANCE		
120 COURS DE VINCENNES				163 BOULEVARD MORTIER		
75012 PARIS				75020 PARIS		
☎ 01 53 35 44 47						
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MODALITES D'INSCRIPTION ET DE POSITIONNEMENT

- Avant le : **vendredi 10 octobre 2025**
- Il n'y a pas de positionnement pour cette formation. Les stagiaires réalisent la totalité du parcours.

CONTACTS **ERFAN Ile-de-France** (cf. coordonnées en bas de page)

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Saison	Nombre d'apprenants	Taux de réussite global
2022/2023 N-3	50	94
2023/2024 N-2	62	80
2024/2025 N-1	64	89

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



**DOSSIER D'INSCRIPTION
BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
(FORMATION PSE1 INCLUSE)**

A Montreuil sur le territoire Est Ensemble

Voici le lien à remplir pour vous inscrire : <https://forms.office.com/e/RZJ73wX5qV>

Pièces à fournir obligatoirement pour que votre dossier soit conforme

Un lien vous sera transmis afin de déposer vos documents une fois votre inscription faite

- ☐ Une lettre manuscrite de demande d'examen selon le modèle joint,
- ☐ Le Certificat médical **original, daté de moins de 3 MOIS** rempli par un médecin qui **signera et apposera son cachet**
- ☐ Si titulaire, photocopie du PSE 1 (formation initiale) et le cas échéant, la copie de la formation continue.
- ☐ Photocopie de la carte d'identité recto / verso
- ☐ Attestation de performance justifiant la réalisation d'un 400 mètres en moins de 7 min 30 s
- ☐ Autorisation de droit à l'image
- ☐ Fiche sanitaire et autorisation parentale pour les mineurs

Le paiement de la formation doit être effectué pour que l'inscription soit validée

L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre insuffisant de candidats

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e),, ☐ autorise ☐ n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

☐ En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____/____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Toute personne peut exercer ces droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Autorisation parentale
A remplir pour tout candidat mineur

Je soussigné (e)

responsable légal(e) autorise :

à suivre la formation BNSSA et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données personnelles dans le contexte de la formation (voir ci-dessus).

Date et signature du responsable légal :

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

CERTIFICAT MEDICAL (1) - BNSSA

Exigé pour toute candidate ou candidat au Brevet National de sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce Brevet.

Je soussigné
examiné ce

Docteur en Médecine certifié avoir

jour, M

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous

Cachet du Médecin

A le

SIGNATURE :

SANS CORRECTION

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

$$3/10 + 1/10$$

Soit au moins

$$2/10 + 2/10$$

ou Cas

particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est 4/10 + inférieur à

1/10 Avec correction

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10

CAS PARTICULIER :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est: 10/10 corrigé.

(1) Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date limite de dépôt du dossier.



FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

à Monsieur le Préfet de Police
SGZDS
9 boulevard du Palais
75004 PARIS

Monsieur le Préfet,

Actuellement en formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, j'ai l'honneur de solliciter mon inscription à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique dont les épreuves auront lieu le

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

A Paris-le,

Signature

Pour les mineurs

Modèle d'autorisation parentale à rédiger en manuscrit + fiche sanitaire de liaison

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

à Monsieur le Préfet de Police
SGZDS
9 boulevard du Palais
75004 PARIS

Monsieur le Préfet,

Je soussigné autorise mon enfant à passer le diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

A

le,

Signature

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE				VARICELLE				ANGINE				RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ				SCARLATINE			
OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐
COQUELUCHE				OTITE				ROUGEOLE				OREILLONS							
OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐				

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐

MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

[illegible]

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

[illegible]

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

[illegible]

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Date : _____ Signature : _____

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).